

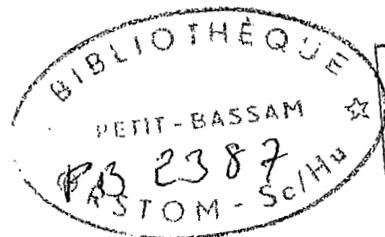
photocopies de ~~recherche~~
recherche à Eher le 28/2
le 20/11

8-5-314-6

A remplacer quand vous
photocopies arrivera

ZONE INDUSTRIELLE DU BANCO-NORD :
L'HABITAT SPONTANÉ SE CONSOLIDE

Alphonse YAPI DIAHOU, Géographe
Maître Assistant à l'Ecole Normale Supérieure d'Abidjan
Membre du Département D, au Centre ORSTOM de Petit Bassam



Fonds Documentaire IRD
Cote: Bx 20506 Ex: *unif*

Les pages qui suivent sont consacrées à DEPOT III-IV, un quartier spontané en développement sur la zone industrielle du Banco nord (commune de Yopougon). Ainsi nommé par sa localisation en face des dépôts d'autobus de la SOTRA, ce quartier est né de la fusion de trois micro quartiers illégaux. Deux sont antérieurs à l'aménagement de la zone industrielle (1972); le troisième a moins de dix ans d'existence. Les parcelles occupées par ce quartier appartiennent la plupart à l'Etat, qui ne les a pas encore mises en valeur. Le Yacouba TIA Paul, chef fondateur du tout dernier sous-quartier - qui a imposé son nom au nouveau quartier - commande désormais les deux premiers, depuis la visite du Maire où il a été désigné pour diriger le nouveau DEPOT III-IV.

Cette visite du Maire et les évolutions qui en ont résultées sont-elles les signes précurseurs d'une ère nouvelle pour cet ensemble de micro-quartiers ? Est-ce l'amorce d'un processus local visant à les intégrer effectivement dans l'ensemble urbain. Dans tous les cas, pour parvenir à ces acquis, il aura fallu à ces populations attendre plus de dix ans au cours desquels ils durent faire face à des forces externes, en tout premier lieu l'Etat, et avant lui les détenteurs traditionnels du sol. Ce travail vise à montrer ces affrontements, leur fondement d'une part et d'autre part les réponses opposées à chaque force menaçante ou les mesures prises, soit pour déjouer des agressions soit pour prévenir des conflits.

Fonds Documentaire ORSTOM



010020506

I. DE LA CEINTURE DE PLANTATION AUX "DEPOTS III ET IV"

C'est en 1971-1972, qu'en application des principes du Plan d'urbanisme de 1969, l'Etat - puis la SETU à partir de 1975 - transforma les plantations familiales de cacaoyers, de caféiers et de kolatiers ceinturant le village Akyé d'Andokoi en une zone industrielle de 500 hectares. En fait c'est sur un espace agricole en mutation qu'interviendra l'Etat. Déjà en 1968, un nommé ZO Pierre créa une ferme avicole comprenant un bâtiment d'habitation sur une ancienne caféière, en bordure de la forêt du Banco. Cinq ans avant la SETU, quelques villageois avaient entrepris de morceller leur plantation en parcelles constructibles de 400 m², vendues au prix forfaitaire de 50.000 F.CFA, favorisant ainsi une urbanisation illégale. A côté de ces acheteurs de terrains coutumiers, la couronne accueille également des constructeurs clandestins, comme ce yacouba TIA Paul, mécanicien diéséliste de profession ou ce malien du nom de Kondé, acheteur de kola; tous deux sont venus s'installer spontanément sans référence à une quelconque autorité (coutumière ou légale).

1.1. Les constructeurs clandestins à l'assaut des parcelles de l'Etat

L'opération de terrassement et d'ouverture de voies entreprise par la SETU isole la ferme de ZO Pierre, ainsi que les cases en banco de TIA Paul et du négociant dioula; tandis que la majorité des bâtisses en dur sont écrasées ou éventrées par les "bull", car situées dans l'emprise des futures voies de communication.

Le Plan d'urbanisme de détail qui fait suite à cette première opération affecte ce front d'urbanisation spontanée à des activités et services dont le contrôle incombe directement ou indirectement à l'Etat : artisans garagistes, services des travaux publics, des postes et télécommunications, des transports urbains (SOTRA). Tout le secteur, à l'Ouest de la nouvelle autoroute (traversant la Z.I. la divisant en deux secteurs) est destiné aux industriels. S'agirait-il ici d'une localisation neutre par l'urbaniste, de l'Etat et de l'intérêt privé sur les terrains libérés de l'emprise des autorités coutumières. Non, assurément ! En effet la "descente des bull" de la SETU dans ce secteur en mutation n'a-t-elle pas été un prétexte au réveil et à l'activation de conflits déjà existants tout en engendrant de nouveaux ? Les protagonistes étant :

. Les propriétaires coutumiers et leurs anciens clients : les seconds revendiquent d'autres terrains aux premiers;

. Les propriétaires coutumiers Akyé et l'Etat : de celui-ci l'on attend impérativement et rapidement l'indemnisation des cultures et impenses détruites mais également des lots compensatoires proportionnellement au nombre d'hectares pris (par l'Etat).

. Les anciens clients des propriétaires coutumiers et l'Etat : ces derniers, tout en revendiquant de nouvelles parcelles aux Akyé, en réclament également à l'Etat. Aussi revendiquent-ils l'indemnisation de leur construction détruite ?

. Les Akyé et les Ebrié : les Akyé immigrés dans la région d'Abidjan sont considérés par les Ebrié comme de simples bénéficiaires de droit d'usage sur les terres qu'ils exploitent. Dès lors ils sont exclus des avantages compensatoires attachés à la perte du sol, et doivent se contenter des indemnités versées (par l'Etat) au titre des cultures détruites.

En fixant donc ainsi l'Etat et le privé, l'idée de l'urbaniste était surtout de protéger l'activité industrielle, en la mettant à l'abri des multiples conflits qui pouvaient gêner son déroulement. Car il faut le préciser les constructions épargnées par l'aménagement et l'équipement de la zone industrielle sont toujours occupés, en majorité par des locataires. Tout le secteur de la ferme de l'aviculteur ZO Pierre n'était pas moins conflictuel non plus. Celui-ci a loti la jachère que lui avait cédée un villageois d'Andokoi et a contribué ainsi au développement d'un second îlot d'habitat spontané.

Entre ces deux îlots d'habitations - ou sous quartiers - TIA Paul, heureux constructeur clandestin (1) transforma les parcelles étatiques ceinturant ses cases en un vaste champ de cultures vivrières destinées au marché urbain. Comme dans toute l'Afrique Noire, l'antériorité de la présence de Paul sur ces terrains lui confère le titre de chef des terres, aux yeux des candidats aux terrains à bâtir. Ce statut et les pouvoirs qui s'y attachent habituellement sont d'autant plus forts et incontestables qu'ici, aucun terrain n'est laissé en friche; Paul les ayant tous mis en valeur en les cultivant. Dans ces conditions, céder une portion de "ses terres" est un lourd sacrifice

pour ce "propriétaire" qui doit se débarrasser ainsi d'un outil, base de revenus. Mais conscient de son isolement qui, selon lui, le rend plus "vulnérable" vis à vis des pouvoirs publics, Paul accepte le sacrifice; il cède les terrains à tous ceux qui en font la demande. Aujourd'hui en 1986, les parcelles en friche trois ans auparavant (Dubresson, 1984) constituent les supports de plusieurs centaines de bâtiments édifiés en matériaux très diversifiés : parpaing, clayonnage, banco, blocs stabilisés en terre, bois de caisse, fût, carton bitumé, tôle ondulée, tous de récupération. Paul décrit ainsi le processus d'installation de ses voisins et administrés : *"au début certains demandaient la place pour faire un peu d'arachide ou de piment, mais surtout du manioc, pour se débrouiller comme moi... Quand ils ont eu la place, ils ont cultivé un an, deux ans, puis ils ont laissé les cultures pour construire (sur la place). Et quand les gens ont vu cela, ils ont commencé à venir pour me demander une petite place pour construire, pour (y) vivre avec leur famille. Comme partout j'ai mes cultures, je leur demande d'attendre (la récolte). Et quand j'ai enlevé mon maïs ou mon manioc, je leur montre la place pour construire, sans problème (...) parce que ce n'est pas bon de rester dans un coin tout seul..."*

1.2. Profils des constructeurs clandestins

A la base de cette transformation rapide, nous avons dénombré 89 propriétaires, d'après les listes communiquées au chef TIA Paul par les différents responsables de groupements ethniques (2).

Le dépouillement partiel de notre enquête auprès de 60 propriétaires confirme les résultats de certains travaux antérieurs sur Abidjan, notamment :

- Les tendances de la répartition de la population abidjanaise entre la périphérie et les vieux quartiers centraux (3);
- le caractère hétéroclite des constructeurs sur les plans socio-économiques, singulièrement ^{sur} le plan des rapports domicile - travail, ~~sur~~ la plupart des résidents-propriétaires ou locataires - restent attachés à la zone industrielle du Banco-Nord, pour l'emploi (4).

Très hétérogène par les profils socio-économiques, les enquêtés désignent cependant unanimement leurs "difficultés à payer un loyer" et le "besoin d'être chez soi" comme les raisons de leur entreprise (de construire)

et/ou motif de leur présence ici sur les terrains de l'Etat. Ces raisons couramment avancées par les populations dans toutes les enquêtes, tentent de faire accréditer l'idée d'une masse homogène, de pauvres; ce qui masque la diversité des stratégies inhérentes à l'hétérogénéité des statuts socio-économiques, comme l'atteste bien le caractère différencié du bâti. Par delà les préoccupations nombreuses et différenciées repérables que par un suivi très régulier et prolongé de ménages, l'investissement du domaine public de l'Etat a, pour tous les constructeurs, valeur de symbole : *s'installer ici pour s'approprier une portion du patrimoine urbain, est la marque de son passage et de sa réussite dans la ville; il est aussi un placement, une assurance pour l'avenir* (Marc Le PAPE, Claudine VIDAL, 1986). Dès lors défendre cette valeur devient une sorte de *plate-forme mobilisatrice* de tous, contre les différents pôles et fractions de pouvoirs qui revendiquent continûment la maîtrise et le contrôle de ces micro-espaces.

II. CONFLITS POUR LE CONTROLE D'UN ESPACE

Loin d'être une simple vue de l'esprit, le sol est un des instruments essentiels et privilégiés de la prise du pouvoir, et du contrôle de celui-ci. En effet, il est la base de toutes les entreprises humaines. Les travaux de J.L. PIERMAY sur quatre villes d'Afrique Centrale (Zaïre, Congo, République Centrafricaine et Gabon) apportent une excellente illustration des relations étroites entre par exemple le pouvoir d'Etat, la puissance économique et financière d'une part et le contrôle du sol d'autre part. Et ces relations sont difficiles à délier, si bien qu'il n'est pas rare que la fin de l'un de ces pouvoirs soit le prélude des difficultés d'un autre (pouvoir). Inversement, une ascension économique, politique s'accompagne d'un pouvoir ascendant dans le domaine foncier (5). Ce qui érige l'espace en un véritable terrain d'affrontements entre forces détentrices et/ou candidates aux pouvoirs. Dans certains cas il s'agit de reconquérir des influences perdues ou menacées. Tel est le cas des Akyé ici, par exemple.

II.1. Les Akyé : la nostalgie du pouvoir ?

Dix ans après la transformation par la SETU de leurs cacaoyères et caféières complantées de kolatiers, les Akyé, du village d'Andokoi singulièrement, revendiquent toujours la propriété du sol de la zone industrielle du Banco-Nord. Sans remonter très loin dans le temps, c'est en 1969-1970 qu'il faut situer les fondements des revendications de ce groupe ethno-culturel.

A cette période qui marqua une nouvelle phase dans la politique urbaine pour Abidjan, l'Etat entreprit des négociations avec les autorités coutumières, détentrices du sol afin de convenir avec elles, les bases de prise de leurs terres. Les Akyé furent ou écartés, ou légués à des positions très secondaires, parfois d'observateur, lors de ces négociations. Résultat, les Ebrié sont reconnus comme les vrais détenteurs coutumiers du sol, les Akyé immigrés (installés ici depuis le début du siècle) "étant de simples bénéficiaires de droits d'usage". Dès lors tous les avantages compensatoires attachés à la perte du sol en zone Akyé sont versés aux Ebrié qui par "gentillesse" en cèdent des fragments à leurs frères immigrés, leurs hôtes. De plus les indemnités de destruction de cultures - les seuls que les Ebrié autorisent la SETU à verser aux Akyé intégralement (?), quand elles sont versées à temps, leurs montants ne correspondent pas aux attentes des victimes (6).

Lésés par les Ebrié avec la complicité de l'Etat, les Akyé en réaction contre ce partage inégal à leur détriment considèrent que leurs terres n'ont pas été cédées et qu'ils en demeurent encore les maîtres. Cette appréhension est d'autant plus justifiée que les parcelles affectées à l'Etat ne sont pas mises en valeur par celui-ci, *mais elles sont occupées spontanément par d'autres qui y tirent pouvoir, prestige social et richesses (monétaires)*. Au delà de l'habitat spontané d'apparition et de développement très récent (1982), *l'apparent mutisme de l'Etat face aux premiers constructeurs illégaux* (ceux qui avaient acheté des terrains aux lotisseurs coutumiers) conforte les villageois dans leur appréhension. De même, *le lotissement illégal réalisé par ZO Pierre et qui reste impunie par les autorités* constitue une troisième preuve que dans la réalité, l'expropriation en question n'était qu'une manoeuvre Ebrié visant à les écarter du contrôle du sol, dans ce secteur.

Comme pour affirmer leur droit et leur pouvoir encore existants, sur les terres, les Akyé ont fait deux incursions dans le sous-quartier DEPOTS III et IV pour y mettre hors d'occupation des baraques déjà achevées. Deux de nos enquêtés - un absentéiste et un résident - avaient été sommés par des jeunes d'Andokoi d'arrêter le montage de leur baraque alors en cours. A tous ces constructeurs sera reproché leur occupation illicite des terrains, mais surtout les transactions foncières qu'ils y pratiquent. Ce motif coûtera à ZO Pierre, trois mois de prison.

En 1984, dans la perspective des législatives et des municipales de 1985, un natif d'Andokoi (fils du fondateur de ce village) qui voulait se présenter contre l'Ebrié Gadié Pierre (7), Maire sortant, vient déclarer, au cours d'une réunion de quartier : "vous savez, cette place que vous occupez nous appartient. C'est mon père qui y avait fait des plantations. L'Etat est intervenu, mais ne nous a rien donné et la place est toujours à nous... Je vous demande donc de voter pour moi, comme député et comme maire de Yopougon; car si je gagne, je m'occuperai de vous...". Voici qui est clair, l'avenir du quartier est au fond des urnes; il dépend aussi des jeunes pouvoirs et élus locaux.

II.2. La mairie : pour s'affirmer, s'imposer...

Le premier contact de la mairie avec ce quartier date de 1984 - quatre ans après la création de la commune et donc quatre ans de pouvoir municipal -. La mairie intervenait ici pour démolir des baraques, plus d'une vingtaine d'après nos informateurs. L'opération était limitée à "Dépôt III-IV" et au quartier Yacouba de ZO-Pierre, tandis que le secteur des lotissements coutumiers (antérieur à la SETU) fut écarté : dans le premier quartier, la cible de la mairie fut les baraques achevées mais inhabitées et celles qui étaient encore en chantier. Les constructions en dur - plus nombreuses à ZO Pierre qu'à "Dépôt III/IV" - furent quant à elles marquées d'une croix rouge (8). Ainsi donc furent épargnées toutes les constructions en dur, en banco et les baraques habitées (9). Cette intervention fut brusquée, brutale et de courte durée, une matinée. Elle n'avait pas été annoncée auparavant, ni aux chefs des sous-quartiers, ni aux constructeurs individuellement, par la mairie.

Pour la mairie, cette opération était une réponse aux nombreuses plaintes (verbales) qui lui parvenaient; lesquelles lui annonçaient que les terrains de la zone industrielle du Banco-Nord étaient l'objet de spéculation; les chefs étant les principaux agents de ces transactions foncières. A la délégation du quartier "Dépôt III/IV" allée le rencontrer, le maire après s'être justifié, donnera des informations qui ont valeur d'apaisement, lorsqu'il indique : que "le coin est déjà loti", "qu'il est entièrement affecté à l'Etat", à "des services comme les PTT" et *qu'aucune mesure de déguerpissement ne peut être envisagée ou menée si l'Etat ne vient pas construire (SIC)*. Du reste ajoute nos informateurs rapportant les propos du maire *"on ne peut pas venir casser vos maisons par plaisir. Tout ce qu'on vous demande c'est de ne pas vendre les places"*. Cette incursion n'a-t-elle pas été un mal utile, bénéfique aux deux parties ? En tout cas, elle aura donné l'occasion aux populations de s'informer sur l'identité du détenteur officiel du sol. Elle aura permis au chef TIA Paul qui nourrissait le désir de rencontrer le Maire pour lui imposer son quartier, de réaliser son dessein. Désormais la municipalité sait qu'il existe sur la zone industrielle un quartier organisé, structuré, disposé à composer avec elle, dans sa guerre contre les spéculateurs clandestins.

La Mairie, jusque-là ignoré par ces micro-quartiers aura réussi à s'imposer à ces derniers comme l'autorité locale, seule nantie des pouvoirs de contrôle et de gestion de l'espace communal.

Par cette incursion le Maire aura fait une double démonstration aux Akyé : la première, c'est de leur montrer qu'il demeure leur allié et qu'il considère leurs plaintes; la seconde, que désormais ils n'ont plus de pouvoir ni de droit de regard sur les terres, que celles-ci sont bel et bien la propriété de l'Etat, et qu'enfin, lui seul a compétence pour en assurer le contrôle (vis-à-vis du pouvoir central). Ouverture d'un conflit ici, tentative de règlement d'autres par là, n'est-ce pas une voix possible de recrutement d'électeurs, à quelques mois des différentes consultations électorales qui intéressent directement le Maire ?

II.3. Impliquer l'administration de l'Etat ou l'indispensable parapluie de l'Etat

A l'exemple de ZOE Bruno (Z.I. de Koumassi) ou de Amani N'guessan du Lycée Technique village (10), TIA Paul de Dépôt III/IV est un chef ambitieux, très entreprenant. Sa capacité à mobiliser les investisseurs et habitants, pour des questions touchant l'intérêt général du quartier a fait de lui un leader (CLAVAL; 1978) (11).

Témoin de l'intervention de la SETU dans les années 1975 Paul sait que les terrains d'où il tire son prestige actuel appartiennent à l'Etat; ce qu'il résume ainsi : "la place appartient à la SETU, mais comme la SETU c'est pour le gouvernement, on peut dire que la place est pour le gouvernement. Maintenant, il paraît que le gouvernement a donné ça (les terrains) au P.T.T....". Et de poursuivre : "nous, on se débrouille un peu ici en attendant"; enfin lâche-t-il son objectif : "normalement ce qu'on veut, c'est d'avoir la place. Mais on ne sait pas comment faire, par où il faut passer, qui toucher, c'est ça notre problème". En fait, il s'agit pour ce quartier de chercher des soutiens, des complices d'une autre nature, qui diffèrent de la mairie par leur statut, leurs fonctions et surtout leur position dans la machine administrative de l'Etat. Du reste on le sait, là mairie n'a pas la maîtrise des terrains; et puis dans tous les cas, sa protection semble acquise. A Paul donc de convaincre tous les propriétaires de le soutenir dans ses nouvelles démarches, en direction du gouvernement, réduit ici au seul ministère de la Construction et des Travaux Publics. Ainsi l'on fixera les services s'occupant de construction et surtout de terrains. La direction du Domaine Urbain, le service des permis de construire, et enfin la SETU (cité simultanément dans cet ordre par nos enquêtés) seront visés en priorité.

Au mois d'octobre (1985) Paul entreprend ses démarches en commençant par l'antenne locale (Yopougon) du service des permis de construire; il réussit à en rencontrer le responsable (12). Cette initiative vise à extorquer des informations, indispensables au réaménagement des attitudes et des stratégies collectives et individuelles. Ici, l'on veut :

- . vérifier l'information lâchée par le maire, annonçant que la "place" était à l'Etat. Cette information permettra au quartier de déterminer les attitudes à adopter face à ses "agresseurs"; elle conditionnera également le type et l'ampleur de la riposte à opposer aux intrus qui viennent menacer. Elle montrera en définitive le quel il faudra négocier le

. S'informer sur les types de réalisation prévues sur les "places" qu'ils occupent (logements, bureaux de poste, atelier etc.) ainsi que la ou les périodes de réalisation de ces projets. De ces indications dépendront les types de construction à entreprendre (en matériaux durables coûteux, ou de récupération ou traditionnels relativement moins onéreux) et l'importance des investissements à faire.

. Enfin, dernière obsession de nos enquêtes, quelles sont les dispositions arrêtées ou projetées par le gouvernement, en leur faveur; dans l'hypothèse d'une reprise de ses terrains ?

Comme on le voit les objectifs du quartier sont clairs : entrer en possession des projets gouvernementaux par le biais des agents de l'Etat, puis une fois ces informations recueillies, contracter des alliances (au sein de l'appareil administratif de l'Etat) permettant de pérenniser l'occupation des lieux, de défendre ce quartier qui devient incontestablement pour les différentes parties, une source de pouvoir et d'enrichissement économique (13). Mais ces nouveaux liens n'impliquent pas une remise en cause des relations précédemment nouées avec la mairie. En effet la mairie pourra intervenir auprès de l'Etat en faveur du quartier qui concentre une population à ne pas négliger - surtout à la veille des consultations électorales. Aussi faut-il le signaler, ce que combat la mairie ce n'est pas cette occupation illégale, provisoire (?), des terrains déjà affectés, mais le mouvement de spéculation qui s'y développe sans elle (14).

II.4. Les quartiers spontanés précaires : portes ouvertes aux intrus

Comparable à une véritable machine, la ville contemporaine est un produit issu des interactions de forces multiples et diversifiées. Certaines forces conçoivent, d'autres décident, certaines autres exécutent, tandis que les tâches de contrôle, de gestion et de maintenance relèvent d'autres compétences. Il en résulte que les actions décidées, les modalités de leur exécution marquent des différences d'un acteur à un autre, en fonction naturellement des objectifs propres à chacun et des intérêts en jeu.

Ainsi par exemple, l'Etat avant toute intervention dans un quartier, fut-il illégal, en informe préalablement les populations concernées (15) ; ce qui n'est pas le cas, quand interviennent des agents autres que ce dernier : mairie, communauté villageoise, propriétaires fonciers fictifs, truands etc (16).

De plus là où l'Etat intervient avec des "bull"- ce sont des "commandos" d'agent municipaux ou quelques poignées de jeunes...
exécutent l'ordre de démolition

de la plus stricte discrétion et menées avec des moyens "rudimentaires" ces interventions sont pour leurs auteurs un moyen d'affirmer leur autorité ou l'expression d'un mécontentement (cf. villageois).

Si l'on affiche une impuissance apparente face aux bulldozers de l'Etat, face aux autres revendicateurs, privé ou para étatique, des moyens existent pour contenir les exigences diverses. *"En tout premier lieu, avant de toucher les vrais chefs, on calme d'abord les agents (d'exécution) en leur donnant "un petit quelque chose...". Par exemple celui qui trouve 5.000 F ou 10.000 F, il donne..."*.

De par cette prédisposition à négocier, à faire des arrangements, DEPOT III/IV, a laissé l'image d'un quartier fragile, vulnérable, sans recours, que l'on peut pénétrer, menacer, voire même détruire dans la seule optique de monnayer "les pardons" que demandent les victimes. Fausse image d'un quartier ! Car ce quartier, s'il est juridiquement précaire, il est désormais politiquement et économiquement reconnu par différentes instances locales et a leur soutien.

Ainsi lorsqu'en novembre 1985 - trois jeunes débarquent dans le quartier, y démolissent baraques, pillent certaines d'entre elles, TIA Paul, averti, ordonne de les arrêter et de les conduire à la mairie. En effet, ces trois jeunes présentaient leurs actes comme le prélude à une opération de lotissement municipal dont ils assumeraient la maîtrise d'ouvrage. Les vérifications faites par la mairie montrèrent que ces trois jeunes - tous Ivoiriens, résidant à Abobo - n'avaient aucune relation avec les services municipaux de Yopougon. On conclut dès lors qu'il s'agissait de bandits venant menacer les populations pour les rançonner. Ce qu'explique leur inactivité dans la ville et confirme la nature et l'ampleur des dégâts qu'ils ont commis. Avec l'accord et la caution de la mairie, TIA Paul présenta les faux "géomètres" à la police, insistant pour qu'ils soient gardés à vue. Il fit ensuite rédiger une plainte qu'il adressa au juge d'instruction du tribunal de première instance d'Abidjan (17). La procédure les concernant semble-t-il suit son cours et le procès est prévu pour avril 1986, six mois après.

II.5. Entre le chef de quartier et le comité de base : le choix du maire ?

L'objectif de cadrillage du territoire national et de contrôle de la population par le parti unique au pouvoir - le PDCI - s'est traduit en 1985 par la multiplication des comités de base (échelon inférieur des organes du parti). Ainsi a été créé un comité de base de la zone industrielle

du Banco (18). Si l'administration et la gestion du sous-quartier ou du quartier (dans les quartiers spontanés singulièrement) sont assurées par le chef de quartier (19), la pratique veut que celui-ci se réfère à l'élus du parti et l'associe étroitement à toutes ses initiatives, surtout lorsque celles-ci sont orientées vers l'extérieur et qu'en plus, elles ont coloration politique. Tout manquement à ce rite peut provoquer des conflits et avoir des implications parfois lourdes. TIA Paul entravera cette coutume.

En effet, quelques semaines après l'investiture du nouveau Maire élu, Paul adresse à celui-ci une lettre dans laquelle il l'invite "à visiter leur quartier", après lui avoir évoqué (dans sa lettre) les problèmes, de sécurité notamment. Le principe de la visite acquis et la date fixée, Paul en informe - après coup donc - le comité de base. Son président, parce que non associé à la démarche ainsi qu'aux préparatifs de la visite, est frustré; il décide de tout mettre en oeuvre pour obtenir du Maire le report de cette visite, la qualifiant de brusque, brutale, mal préparée et par conséquent, promise à un faible retentissement.

En définitive le chef du quartier gagne les tractations et obtient sa visite aux conditions précédemment convenues avec le Maire (20). ZO Pierre et le Président (du comité de base) seront les deux absents de cette grande fête. Les grands acquis de cette visite se résument en deux points :

1°/ La reconnaissance de fait par la municipalité des différents sous-quartiers constitués ici sur les terrains de l'Etat. Au-delà du geste symbolique du déplacement, les signes de cette reconnaissance résident d'une part dans les conseils prodigués aux habitants et les engagements pris vis à vis de cet ensemble de micro-quartiers d'autre part. Parmi ces engagements le plus couramment évoqué par les enquêtés, *c'est celui d'une intervention du Maire auprès du gouvernement pour obtenir à leur profit, soit la restructuration de leur quartier actuel, soit à défaut l'affectation à leur bénéfice de terrains initialement réservés à d'autres types de réalisation*. On peut relever également - à la fois comme signe de reconnaissance mais aussi comme engagement - *cette invitation du maire à ces administrés d'ici à mettre en place un comité de quartier*. Celui-ci aurait la charge de contrôler le quartier et de le cogérer avec les chefs locaux. Concrètement ce comité devra empêcher l'implantation de toute construction en dur se voulant définitive, ou signaler à la mairie tout cas de non respect de cette recommandation du Maire (21).

2°/ Pour TIA Paul et son micro-quartier : cette visite est une victoire personnelle pour TIA. Chef du sous-quartier le plus précaire juridiquement (tant vis à vis du droit coutumier que du droit moderne), TIA Paul est désigné sur proposition du maire, chef du nouveau quartier, né du regroupement des différents sous-quartiers. Le chef du sous-quartier "illégal coutumier" devient conseiller de TIA Paul. ZO Pierre qui a refusé de participer à la rencontre avec le Maire et conteste l'influence de TIA Paul est quant à lui, isolé. La promotion de TIA Paul fait du coup de Dépôt III/IV le centre du nouveau quartier. Ce qui est un atout pour le sous-quartier dans la perspective de réalisation d'équipements collectifs (école, centre de soin, boutique etc.).

La grande partie des objectifs de Paul et de son quartier sont donc ainsi atteints. Place maintenant au "règlement de la petite histoire qu'il y a eu entre notre président de comité de base et puis moi" affirme TIA Paul qui justifie son attitude : "le rendez-vous avait été pris avec le Maire; j'en avais parlé à Diomandé (le président)... Il y a eu plusieurs réunions pour préparer la visite, il n'est pas venu; ZO Pierre lui, il a refusé toutes mes convocations. Les gens ont cotisé un peu pour attendre le Maire... Je ne pouvais rien faire, pas possible d'aller devant le Maire encore pour lui dire de ne pas venir. Nous dans le quartier, tout le monde attendait ça (...), rencontrer le Maire".

Entre les sollicitations de ses administrés et les exigences du comité (de base), le Maire a tranché et a opté pour les premiers. Mais ceux-ci par delà leur victoire ont conscience du caractère fragile de leur quartier; un quartier pour le moment difficile à définir tant les forces qui le convoitent sont multiples et variées. Dans ces conditions la prudence doit être force de loi, et il serait très maladroit "d'engraisser" le moindre malentendu. Ce que tient à éviter TIA Paul dans sa démarche à l'égard de "son comité de base", pour régler définitivement les petites histoires.

Les effets des interventions de l'Etat sur ce secteur (du plateau du Banco ou Yopougon) peuvent se résumer ainsi : délocalisation des conflits, multiplication des pôles de contrôle et de gestion du sol et de l'espace, consolidation des îlots d'habitat spontané, lesquels deviennent des espaces complexes du fait de la multiplication et de l'hétérogénéité des intervenants.

Par exemple, désormais les Akyé doivent traiter avec les Ebrié et non plus directement avec l'Etat. Aussi les constructeurs "clandestins" sont certes toujours opposés à l'Etat - parce qu'ils occupent ses terrains - mais en face d'eux existent de nouveaux pouvoirs, qui sont de natures différentes : villageois Akyé, candidats aux diverses consultations, mairie, élus du parti, responsables de services publics (Etat).

En dépit de leurs origines diverses, et de la nature de leurs prérogatives, ce qui intéresse tous les détenteurs - ou aspirants - de pouvoir c'est la maîtrise et le contrôle de l'espace. Cet espace qui est la source mais aussi le cadre de son exercice (pouvoir). Ici DEPOT III/IV est devenu un objet de convoitise; il est sillonné pour tous les prétendants aux pouvoirs, en même temps que d'autres y font des incursions pour démolir des habitations. Tout ceci impose aux populations concernées une organisation, un certain degré de mobilisation, en vue de trouver les réponses appropriées aux agressions ou aux sollicitudes dont leur quartier est l'objet. Le but visé étant le maintien de ce dernier, sa reconnaissance effective par les différents pôles de pouvoirs comme une unité sociale et spatiale existante, active mais surtout incontournable. Aujourd'hui cette préoccupation semble en partie satisfaite. D'autres mesures suivront ? La réponse ^{est} aux autorités locales, mais surtout aux investisseurs qui constituent eux aussi un réel pouvoir.

- (1) Sa case a été épargnée par les bulldozers. De plus il a hérité de celle du négociant Dioula, son voisin, qui serait actuellement installé à Bouaké.
- (2) Ces différentes listes comportent les nom, prénoms, date et lieu de naissance des propriétaires. Elles ne donnent pas d'autres renseignements, sauf l'adresse postale pour quelques uns. Par ailleurs certains propriétaires qui ont acquis leur lot clandestinement c'est à dire sans passer par le chef ne sont pas inscrits sur les listes de celui-ci. Aussi compte tenu du décalage avec lequel les chefs remettent les listes, il y a toujours plus de propriétaires que de recensés.
- (3) ANTOINE (Ph.) HERRY (Cl.) Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan ; centre ORSTOM de Petit Bassam 1982.
- (4) Dans le premier sous-quartier, plus anciens, les résidents sont plus dépendants des vieux quartiers d'activités, de l'île de Petit-Bassam.
- (5) PIERMAY (J.L.) : Le détournement d'espace in PLOTIQUE AFRICAINE n° 21, mars 1986, pp 22-36.
- (6) YAPI Diahou (A.) : Etude de l'urbanisation de la périphérie d'Abidjan : l'urbanisation de Yopougon. Thèse de Doctorat de 3è cycle, Université de Toulouse - le - Mirail, 1981.
- (7) Gadié Pierre a cumulé les fonction de Député et de Secrétaire général du parti de 1965 à 1985, en 1980 il est élu maire de la commune de Yopougon. Aux élections de 1985, il perd tout ses sièges. Il est le président du conseil d'Administration de la SETU, depuis la création de celle-ci.
- (8) Cette croix rouge est à la fois signe d'illégalité, avertissement et invitation aux populations concernées de se préparer à un déguerpissement.
- (9) Les baraques dont les propriétaires - ou leur représentant- étaient sur place et ont "calmé" les agents municipaux ont échappé à la démolition.
- (10) Ce quartier fondé par Amani N'guessan en 1941, ourle aujourd'hui le Lycée Technique d'Abidjan. A Abidjan il est connu sous le nom ironique de Washington.
- (11) Il faut noter que derrière les intérêts généraux du quartier, Paul vise ses propres intérêts aussi. Ici, il veut surtout créer les conditions politiques de la réalisation de ses projets personnels.
- (12) Jusqu'ici, il n'a rencontré que ce seul service et son chef.
- (13) Rappelons que pour chaque grande rencontre avec une autorité Paul fait cotiser ses administrés. La somme cotisée sert à faire des cadeaux aux autorités.
- (14) A Yopougon, de nombreuses parcelles affectées, en attendant d'être investis par leurs attributaires sont cédées à titre provisoire à des gens qui y ont construits des baraques locatives. La cession est assortie d'une petite taxe payée par l'attributaire provisoire à la mairie.

- (15) Mais l'Etat quant il informe n'est pas toujours pris au sérieux, les gens attendant de voir jusqu'où il peut aller. Ils sont surpris quand débarquent les bulldozers qui cassent, éventrent des maisons.
- (16) Ces cas d'interventions non annoncées nous ont été signalés à Zoé Bruno et à Washington aussi.
- (17) Comme pièce jointe à cette plainte : la liste de toutes les victimes ; en face de chaque nom sont mentionnés la nature des dégâts et le montant des sommes engagées pour les réparations ainsi que les valeurs estimées de certains biens disparus par le fait de ces bandits. Au total 23 personnes ont été touchées si on en croit la liste, et les dégâts s'élèvent à 1 650 000 F CFA à rembourser par les trois jeunes.
- (18) Son aire d'influence s'étend de la maison d'arrêt à l'autoroute du nord et englobe tous les îlots d'habitat spontané existant sur la ZI. En fait ce sont ces îlots d'habitation qui ont justifié la création de ce comité. Dans le bureau du comité on a deux propriétaires résidents de Dépôt III et IV.
- (19) Il tire souvent son titre de chef de l'antériorité de sa présence sur les lieux. Partout ces chefs sont toujours entourés des responsables des comités ethniques ou de nationalités.
- (20) Le maire avait donné mandat à Paul de convoquer toutes les personnes installées sur la ZI, quel que soit leur sous quartier d'attache. En effet le maire voudrait saisir l'occasion pour rencontrer tout le monde en même temps. Pour lui toute la ZI est un quartier.
- (21) Le maire explique cette mesure par le fait que ces réalisations sont en contradiction avec les idées bien connues et arrêtées par l'opinion sur ces quartiers. Ceux-ci sont considérés comme les lieux de résidence des citadins pauvres donc de personnes n'ayant pas les moyens de construire en dur. Cette image de pauvreté correspond parfaitement aux baraques alors que les maisons en dur peuvent provoquer la disparition du quartier grâce à des mesures d'expulsion. Il a donc ainsi marqué d'une croix rouge toutes les bâtisses en dur. La plupart date de 1984 et 1985, sauf chez ZO-Pierre où elles sont plus anciennes.